



Assemblée générale

Distr. limitée
6 octobre 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-huitième session

13 septembre-8 octobre 2021

Point 5 de l'ordre du jour

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/48/L.21/Rev.1

48/... Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme

Lire comme suit le paragraphe 1 :

1. *Souligne* que pouvoir accéder sans entrave aux organismes internationaux, en particulier à l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme, notamment le Conseil des droits de l'homme, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil, le mécanisme d'Examen périodique universel et les organes conventionnels, ainsi qu'aux mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme, et communiquer avec eux, tant en ligne qu'hors ligne, est indispensable pour que l'Organisation des Nations Unies et ses mécanismes puissent s'acquitter de leurs mandats ;

